Participation au concours « découvrons notre Constitution »

Année scolaire 2021 - 2022

Depuis 2016, le ministère chargé de l'éducation nationale et le Conseil constitutionnel organisent chaque année le concours « Découvrons notre Constitution », afin de permettre aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques.



Cette opération vise à appréhender par une réflexion et un travail collectif les grands principes constitutionnels et participe à la mission première de l'école, celle de faire partager à tous les élèves les valeurs de la République que sont notamment l'égale dignité de tous les êtres humains, la liberté de conscience et de penser et la laïcité.

Au sein du lycée Lumière, Mme Lopez, professeur d'économie gestion, qui dispense le droit à des terminales STMG a proposé à des élèves volontaires de terminale de participer à ce concours. Un groupe de 5 élèves a choisi de réfléchir sur le thème porteur « la parole de l'enfant et le secret médical » en l'illustrant par la mise en scène d'un procès fictif. Leurs recherches leur ont fait découvrir qu'un médecin était lié par son serment d'Hippocrate et ne pouvait révéler des faits de violences ou d'agressions sexuelles commises sur l'enfant qui souhaitait se confier à lui, faute de quoi, le corps médical encourrait des poursuites judiciaires (pénales ou civiles) pour violation de ce sacrosaint

Ils ont décidé de présenter leur travail sous la forme d'une vidéo retraçant un procès et réalisé par Fabrice Ferelli, enseignant, en charge de la section « cinéma audiovisuel » du lycée afin de dénoncer ce constat et que notre Constitution soit modifiée pour renforcer la parole de l'enfant, que cette parole puisse être entendue, libérée et que les médecins qui révélaient ces faits ne puissent plus être poursuivis, souvent par les auteurs de ces faits nauséabonds....

Félicitations au professeur initiateur du projet et aux acteurs/scénaristes qui ont reçu le deuxième prix au niveau académique.

Bravo à

secret professionnel.

- Alexandre Allison dans le rôle du juge,
- Célia ROMEO dans celui du médecin qui a reçu les révélations de l'enfant
- Méline LLORES, dans celui de l'enfant
- Kathleen PETERSEN dans celui de la mère (partie civile), et
- Jules DONATI dans le rôle du père et prévenu.

Ce travail s'inscrit aussi dans le travail de préparation du grand oral avec un exercice d'oralité formateur pour les élèves.